

28-JAN-2005

MAQUAT MC6025-80%

UN LIQUIDE CONCENTRÉ POUR LA FORMULATION D'ASSAINISSANTS, DE DÉSINFECTANTS ET DE MICROBIOCIDES POUR LA FABRICATION.

No. D'HOMOLOGATION 21896 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE:

Chlorure (25% C_{12} , 60% C_{14} , 15% C_{16})
d'alkyldiméthylbenzylammonium 80%

DANGER



POISON



CORROSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER

MASON CHEMICAL COMPANY
721 W. Algonquin Road
Arlington Heights, IL 60005
847-290-1621

CONTENU NET: L

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES PERSONNES NON AUTORISÉES. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou l'alimentation animale lors de l'entreposage ou l'élimination. Ranger dans son contenant original. À préserver du gel.

DANGER – MATIÈRE CORROSIVE POUR LES YEUX

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Nocif ou mortel si avalé. Garder le contenant dans un endroit sec et bien aéré. Rincer le contenant à fond avant de le mettre au rebut. Ne pas réutiliser le contenant vide. Ne pas jeter dans les lacs, les ruisseaux, les étangs ou les eaux publiques. Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial et des gants de caoutchouc avant de manipuler.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, boire dans les moindres délais une grande quantité de lait, de blancs d'oeufs, de solution de gélatine ou si ces aliments ne sont pas disponibles, boire une grande quantité d'eau. Éviter l'alcool. Communiquer avec un médecin ou le centre antipoison immédiatement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

INHALATION – Déplacer la victime à l'air frais hors de l'environnement contaminé. Administrer de l'oxygène si nécessaire. Communiquer avec un médecin.

EN CAS DE CONTACT CUTANÉ - Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Communiquer avec un médecin.

EN CAS DE CONTACT OCULAIRE - Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Communiquer avec un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Les dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'exécution d'un lavage gastrique. Des mesures contre le choc, circulatoire, la dépression respiratoire et les convulsions pourront s'avérer nécessaires.

MODE D'EMPLOI :

Pour utilisation lors de la fabrication, de la formulation ou du remballage et ne doit être utilisé que pour la fabrication d'un produit qui est enregistré en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

AVIS À L'ACHETEUR :

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaires doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette.

L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour des renseignements détaillés concernant l'élimination ou le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale chargée de la réglementation ou au fabricant.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))